

note d'information

Plan d'affectation cantonal : le Tribunal cantonal rejette les recours

Les responsables du projet Pôle muséal prennent acte avec satisfaction de l'arrêt rendu par la Cour de droit administratif et de droit public concernant le plan d'affectation cantonal (PAC) : celle-ci a entièrement rejeté les recours déposés suite à la levée des oppositions au PAC. Prochaine étape du projet : un exposé des motifs et projet de décret. Ce document portera sur la construction du mcb-a.

Le Plan d'affectation cantonal du projet Pôle muséal (PAC) a été mis à l'enquête publique du vendredi 24 août au lundi 24 septembre 2012. Définissant un nouvel espace urbain consacré à la culture, il requalifie la surface industrielle du site des Halles CFF aux locomotives. Il régit l'implantation du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a) ainsi que les autres programmes culturels et muséaux. Il inclut également des jardins à usage public, chemins piétonniers et pistes cyclables.

Pour rappel, 18 oppositions avaient été déposées dans le cadre de la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal. A la suite de rencontres proposées par la direction de projet aux opposants, 5 oppositions avaient été retirées par leurs auteurs, dont celles de Patrimoine suisse et de l'Association transport et environnement (ATE). Le département en charge avait ensuite levé les 13 oppositions restantes. 5 des 13 oppositions levées avaient suscité le dépôt d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et de droit public, un des cinq recours étant par la suite retiré. La Cour a rejetés les quatre recours maintenus.

Lausanne, le 27 novembre 2013

Renseignements complémentaires :

Pascal Broulis, Conseiller d'Etat : +41 21 316 20 01

(ou par l'intermédiaire de Michael Fiaux, délégué à la communication, 076 583 71 12)